



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 10 mars 2026
Délibération n° 2026-07

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35
Votants : 27

Date de convocation :
03/03/2026

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :

L'An deux mille vingt six, le 10 mars à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBOU, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Virginie BUISSON, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Nelly REGEAMORTEL, Thibault MANCHON, Véronique ALIX, François CHAMPON

Excusés représentés : Isabelle DA SILVA pouvoir à Vanessa MALONGA, Boubou SOW pouvoir à Marianne DURANTON, Julien FENES pouvoir à Augustin DUMAS,

Absents : Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Yannick LEMAIRE, Marlène LATOUR, Pierre SPINOSA, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGGER

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget Principal 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°2021-17 du 13 avril 2021 fixant les conditions de neutralisation du compte 1069, notamment chaque échéance, au regard des normes budgétaire et comptables de la M57,

Vu la Commission des Finances en date du 7 mars 2026,

Vu l'examen du Compte Financier Unique du budget principal 2025 établi conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable Public, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vu le Compte Financier Unique du budget principal 2025 établi conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable public adopté ce jour qui fait apparaître les résultats suivants :

Exécution définitive 2025

- Fonctionnement

Résultat d'exécution 2025	+199 734,00 €
Reprise du report excédentaire 2024	+ 36 551,88 €
Résultat global de clôture 2025 à affecter	+ 236 285,88 €

- Investissement

Résultat d'exécution 2025	+728 990,80 €
Reprise du report déficitaire d'investissement 2024	-1 497 066,36 €
Apurement du compte 1069 (Délibération n°2021-17 du 13 avril 2021 : échéance 2025 et fin)	-100 000,00 €
Résultat de clôture 2025 à affecter	-868 075,56 €
Correction des Restes à Réaliser 2025 (Différence entre recettes et dépenses reportées)	+ 1 828 759,56 €
Résultat global de clôture 2025	+960 684,00 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'affecter les résultats 2025 au Budget Principal 2026 comme suit :

- Fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté (Compte 002 en partie recettes)	+ 236 285,88 €
---	-----------------------

- Investissement

Résultat d'investissement reporté (Compte 001 en partie dépenses)	-868 075,56 €
--	----------------------

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

